



 Foyer Liewensfreed



camille

le soin en toute confiance

 26 54 48

Règlement interne



Häerzlech Wëllkomm ! Bienvenue !

1. Renseignements relatif au Centre de jour Liewensfreed

Centre de jour Liewensfreed :

17 Zone Op Zaemer – L-4959 Bascharage
Tel. : 691 448 073 - 691 448 074 - 691 345 819
Email : nuno.lopescorreia@camille.lu

Gestionnaire : Carine Demangeon

Statut : Société anonyme

Chargé de Direction : Nuno Sergio Lopes Correia

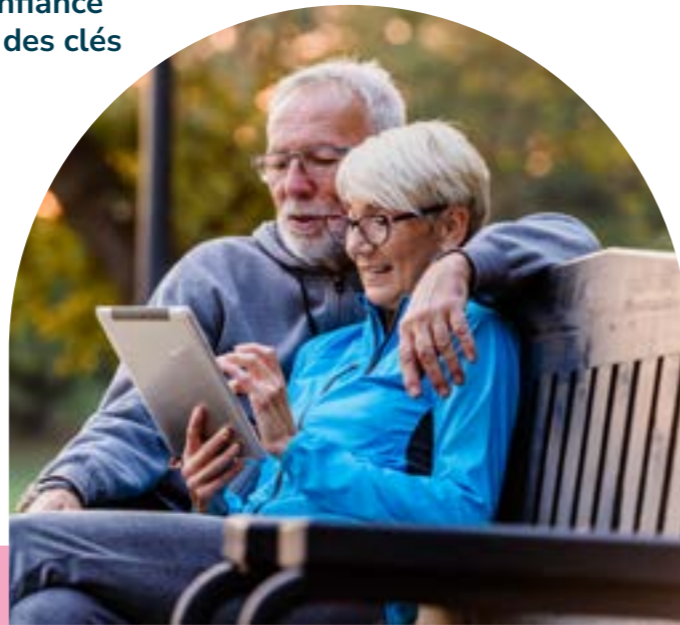
Numéro d'agrément : PA/13/04/059

2. Critères d'admission et d'interruption du séjour

Le centre de jour est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 (sauf les jours fériés).
Les jours de présence au centre de jour sont définis avec le client, la famille et le réseau d'aide et de soins à domicile.

A l'admission doivent être remis :

- > Le recueil des données
- > Le rapport médical
- > L'attestation de droits à l'image
- > La fiche de désignation de la personne de confiance
- > La fiche de déclaration de mise à disposition des clés et la clé si nécessaire.
- > Le contrat d'accueil gérontologique



3. Droits et devoirs du résident en centre de jour

- § 1 La plus grande liberté possible est garantie au client, pour autant qu'elle ne porte pas préjudice aux autres clients. Le client a notamment l'obligation d'adopter des mesures d'hygiène personnelle et de se conformer aux règles de sécurité.
- § 2 L'entière liberté de circulation et de sortie est garantie au résident, sauf en cas d'avis contraire écrit du médecin traitant et accord écrit du représentant légal du résident, à joindre au dossier confidentiel de l'intéressé. Le résident veille cependant à informer le personnel de ses absences, notamment aux heures des repas.
- § 3 Le client a le droit de recevoir les visiteurs de son choix. Les visiteurs sont tenus de respecter les règles de fonctionnement du centre de jour. Les visites se font entre 8h00 et 17h00.
- § 4 Le client a le droit au respect de sa vie privée, notamment par l'obligation faite aux visiteurs et aux membres du personnel de l'avertir avant de pénétrer dans les salles de bain ou sanitaires.
- § 5 Le résident a le libre choix du personnel paramédical et de kinésithérapie lorsque celui-ci n'est pas engagé par le centre de jour dans les liens d'un contrat d'emploi. Le personnel paramédical choisi par le résident a libre accès dans l'établissement aux jours et heures convenus avec le Chargé de direction.
- § 6 L'entière liberté d'opinion philosophique, politique et religieuse est garantie au résident. Aucune obligation à caractère commercial, culturel, religieux, politique ou linguistique ne peut lui être imposée. Les ministres des cultes ou conseillers laïques demandés par le résident ont libre accès à celui-ci. Ils trouvent le climat et les facilités appropriés à l'accomplissement de leur mission.
- § 7 Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du centre de jour
- § 8 L'utilisateur du centre de jour s'engage à respecter les soignants et à ne pas avoir de comportement inappropriés avec le personnel.

Le résident s'engage à respecter le règlement du Centre de jour et à tenir compte des impératifs de la vie communautaire.



4. Droits et devoirs du Centre de jour

Les membres du personnel du centre de jour se doivent de prendre en charge chaque usager en toute bienveillance et respect. Les membres du personnel doivent respecter les concepts de bienveillance, de neutralité et de dévotion à l'égard de chacun des usagers du centre de jour.

5. Horaires des repas

La supervision des menus et le suivi alimentaire des personnes accueillies au foyer est assuré par les soignants en collaboration avec le médecin traitant et la famille. Elle tient compte des habitudes, des goûts alimentaires et de l'état de santé de la personne accueillie.



Horaires

- > Une collation à 10h00
- > Un repas chaud (entrée, plat et dessert) à 12h00
- > Un goûter à 15h00

La restauration est produite à la Cuisine centrale et distribuée au Foyer dans le respect des normes HAACP



6. Activités organisées par le Centre de jour

Le Centre de jour s'engage à permettre au client de mener une vie conforme à la dignité humaine et à mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour concrétiser le projet de vie qui a été élaboré avec lui.

Le centre de jour informe chaque client des différentes activités, sorties, événements ou animations organisées au sein ou en dehors de celui-ci. Pour cela un planning est distribué en fin de mois aux clients et à leurs familles.

Ces activités et animations visent à favoriser le maintien ou la récupération du plus haut niveau d'autonomie possible des clients.

Les lieux de vie communs sont accessibles à tous les clients (sauf avis médical contraire).

- > **Activités régulières organisées par le Centre**
- > **Eventuellement modalités d'inscription**

7. Les animaux domestiques

Les animaux domestiques de nos clients sont autorisés au sein du Centre de jour sous condition de bonne entente avec le chien d'assistance de la société.

8. Introduction d'observations ou de plaintes

Toute observation peut être faite par le client, son mandataire ou sa famille auprès du Chargé de direction. Celui-ci est disponible sur rendez-vous aux horaires d'ouverture du Centre de jour.

10. Services d'aide aux personnes âgées

Info-Zenter Demenz
Tél. : 26 47 00

Un exemplaire du présent règlement, daté et signé par le Chargé de Direction, est délivré contre récépissé au client, à la famille ou au représentant légal.



Camille à votre écoute

Camille

1-5, rue de l'innovation
L-1896 Kockelscheuer

+352 26 54 48
info@camille.lu

www.camille.lu



- > Conventionné par la CNS
- > Agréé par le Ministère de la Famille
- > Certification qualité Iso 9001 : 2015

Fiche signature

Centre de jour Liewensfreed, Agrément : PA/13/04/059

> **Récipissé valant prise de connaissance du règlement.**

> **Ce document est fait en double exemplaires dont un est conservé dans le dossier individuel du client**

Je soussigné(e),

Nom > _____

Prénom > _____

Représentant Mr/Mme > _____

Adresse > _____

Numéro de téléphone > _____

Représenté(e) par* : M / Mme > _____ Lien > _____

Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

J'atteste avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur

A _____, le _____

Signature

Mention manuscrite « lu et approuvé »

* Ne remplir qu'à la condition où le client ne peut s'engager lui-même